

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20240318-D_18_03_24_50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2024
Affichage : 21/03/2024

Délibération n°18-03-2024-050

8.5 Politique de la ville-habitat-logement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 18 mars 2024*

Date de convocation	12 mars 2024
Date d'affichage	12 mars 2024

Membres en exercice	55
Membres présents	36
Votants	48 (dont 12 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 18 mars à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Saint-Aubin des Coudrais, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 33 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, Mme Catherine BOSSY, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BREBION, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Yves GOULLIER, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Eric PAPIILLON, M. Willy PAUVERT, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Etaient représentés : 3 - M. Jean-Yves HERMELINE représenté par M. Jacques BARBIER, M. Michel ODEAU représenté par Mme Clara BONTEMPS, M. Didier TORCHÉ représenté par Mme Audrey CRUCHET-GIRARD.

Pouvoirs : 12 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à M. Mme Cécile KNITTEL, M. Régis BOURNEUF ayant donné pouvoir à Mme Liliane DENIS, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à M. Eric PAPIILLON, M. Dominique ÉDON ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, M. Thierry GUÉRIN ayant donné pouvoir à Mme Myriam MORAND, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Gérard GUESNÉ, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à Mme Patricia ÉDET, Mme Françoise PELLODI ayant donné pouvoir à Mme Michèle LEGESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, M. Xavier TERRIER ayant donné pouvoir à Mme Marie-Line LEDRU, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à M. Jean DUMUR, Mme Christiane VAN RYSSEL ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL.

Etaient excusés : 7 - M. Emmanuel BOIS, M. Pierre BOULARD, M. Nicolas CHABLE, M. Éric DESCOMBES, M. Roland MARCOTTE, M. José PLANS, M. Gaëtan THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Michèle LEGESNE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

HABITAT : RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU DISPOSITIF HTH (HÉBERGEMENT TEMPORAIRE CHEZ L'HABITANT) ET AVENANT À LA CONVENTION AVEC LE FLORE HABITAT JEUNES

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Président,
Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise a conventionné le 10 février 2023, pour une durée d'un an, avec l'association Le Flore Habitat Jeunes afin de déployer sur le territoire le dispositif Hébergement Temporaire chez l'Habitant (HTH), défini dans le cadre de l'Union Régionale des Habitats Jeunes (URHAJ).

EST INFORME que le service d'HTH permet aux jeunes âgés de 15 à 30 ans, en emploi, en apprentissage, en stage ou en mobilité professionnelle de bénéficier d'une solution de logement au plus près de leur lieu d'emploi et/ou de formation. Plus qu'un logement, ce dispositif permet aux jeunes actifs et aux hébergeurs d'adhérer à un projet associatif, à un dispositif solidaire et d'être mis en relation par des professionnels compétents de l'habitat jeunes.

PREND NOTE :

- Qu'en 2023, sur le territoire, 10 hébergeurs potentiels ont été rencontrés par l'association. 5 binômes « hébergeurs-hébergés » ont été créés, ce qui représentent 62 nuitées réalisées.
- Que l'association intervient sur 11 territoires sarthois (par ordre de déploiement depuis 2018) : Communautés de communes Pays Sabolien, Pays Fléchois, Loir-Lucé-Bercé, Sud Sarthe, Loué-Brûlon-Noyen, Huisne Sarthoise, vallées de la Braye et de l'Anille, 4 CPS, Val de Sarthe, Gesnois Bilurien et Haute Sarthe.
- Qu'en complément des EPCI, différents partenaires accompagnent le déploiement d'HTH sur le territoire sarthois : l'Etat, la Région des Pays de La Loire, le Département de la Sarthe, la CAF et des mécénats.

PREND ACTE de la participation 2024 pour la CCHS d'un montant de 3 432 €, soit 0,12 € par habitant (base de 28 607 habitants).

VALIDE la participation de la Communauté de Communes au dispositif HTH.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention avec l'association Le Flore Habitat Jeunes pour la mise en œuvre de ce dispositif, pour une durée de 1 an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, ainsi que tous les documents ci-référant.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 48
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 18 mars 2024

Pour extrait conforme
Le 19 mars 2024

Le Président

M. Didier REVEAU